

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
Rapporteur : M. Alain THOMAS

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets : vers une stratégie de gestion de la ressource »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi NOTRe a confié aux Régions la compétence de planification en matière de déchets avec la mission de bâtir, d'ici 2017, un Plan de prévention et de gestion couvrant toutes les catégories de déchets. Ce plan prendra, à terme, le relais des huit plans portés par les Départements (déchets ménagers non dangereux et déchets du bâtiment et des travaux publics) et du plan régional dédié aux déchets dangereux adopté en avril 2016. Il s'agit d'une démarche de simplification qui s'engage et qui s'inscrit dans le cadre plus global d'une politique d'économie circulaire et d'économie des ressources à l'échelle de la Bretagne.

Ce transfert de compétence arrive dans un contexte favorable et maîtrisé grâce au travail déjà conduit par le Conseil régional et les Conseils départementaux en lien avec l'ADEME et les partenaires concernés. Même si le besoin de poursuivre et de conforter la connaissance reste un enjeu, la Région dispose d'un panorama complet de la situation des gisements et des filières grâce au travail de synthèse du GIP Bretagne-Environnement.

Le bordereau rappelle quelques caractéristiques essentielles de la production et de la valorisation des déchets en Bretagne tout en les replaçant en perspective avec les objectifs de réduction et/ou de valorisation au niveau européen et au niveau national au travers de ceux -ambitieux- fixés par la loi relative à la Transition écologique pour une croissance verte (TECV).

Les ambitions du Conseil régional s'articulent autour de neuf axes stratégiques destinés à donner à la gestion des déchets une approche nouvelle autour de la gestion de ressources réelles et du développement de filières à valeur ajoutée s'intégrant dans le tissu économique breton. L'approche économie circulaire sera renforcée avec le soutien de l'ADEME et par la mise en place d'un Contrat d'objectifs déchets économie circulaire (CODREC). La communication du Président du Conseil régional évoque en conclusion la question d'un Schéma régional « biomasse » et fait le lien, en termes de calendrier et de contenu, entre ce travail à mener et les mesures de la Commission européenne en matière d'économie circulaire (Paquet économie circulaire).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans son étude « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux !* », le CESER concluait à la nécessité de faire évoluer le cadre général de la gestion des déchets en Bretagne par une planification portée à l'échelle régionale de l'ensemble des types de déchets. La loi NOTRe d'août 2015 en faisant une obligation, le processus est donc engagé sous l'autorité de la Région même s'il reste à attendre, prochainement, le décret précisant la méthodologie, le contenu et la procédure encadrant l'élaboration et le suivi de ces nouveaux plans régionaux des déchets.

Le CESER observe de très nombreuses convergences entre les préconisations de sa récente étude et les neuf axes stratégiques présentés succinctement dans ce bordereau. Il souhaite pouvoir en faire part au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi de ce futur plan. Sans entrer dans le détail, le CESER saisit l'occasion de cette communication du Président du Conseil régional pour rappeler quelques points forts de ses propres préconisations :

- La consolidation des connaissances et le partage des données relatives aux déchets doivent être un souci permanent. Les notables progrès en cours sont à amplifier notamment pour ce qui concerne les déchets des activités économiques et les déchets dangereux émergents.
- Tendre vers le « zéro déchet » implique de mettre toujours plus fortement l'accent sur la prévention et tout particulièrement le développement du réemploi (avec objectifs quantitatifs, développement d'un réseau de seconde vie des produits).
- La transformation, la valorisation des déchets à travers de nouvelles activités économiques portées par la pluralité des professionnels, des grands groupes aux structures de l'économie sociale et solidaire, doit également s'appuyer sur une promotion des métiers du recyclage et un appui aux formations dédiées.
- L'application volontariste du principe de proximité permet de limiter les transports et favorise la valorisation locale des ressources. Ce principe justifie plus encore la recherche de mutualisation des équipements de tri et de valorisation pour, notamment, renforcer les solidarités entre territoires (urbains, périurbains, ruraux) et collectivités gestionnaires.
- Au delà des aspects budgétaires et financiers de la gestion des déchets (coût et contributions financières diverses à l'échelle de chaque territoire), une information des citoyens doit être faite sur les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus en matière d'avancées environnementales, économiques et sociales.

Le Conseil régional inscrit l'élaboration de ce nouveau plan dans une démarche de développement de l'économie circulaire et d'économie des ressources. Le CESER y souscrit pleinement tout en rappelant le paradoxe suivant : des déchets considérés dorénavant comme une ressource d'avenir mais dont on doit, parallèlement, réduire drastiquement le volume. Paradoxe soutenable autant du point de vue de l'économie que de l'environnement. Il tient également à souligner que pour beaucoup des citoyens, comprendre que les déchets sont potentiellement des ressources est loin d'être acquis.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets : vers une stratégie de gestion de la ressource

Nombre de votants : 88

Ont voté pour l'avis du CESER : 88

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELINE (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Evelyne LUCAS Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La prise de compétence « planification et gestion des déchets » par le Conseil régional de Bretagne constitue à nos yeux une triple opportunité : changer de regard sur la problématique des déchets, accroître les travaux et les relations menés en partenariat et intégrer plus avant les besoins et les impacts du traitement des déchets pour les entreprises.

Nous saluons l'orientation qui consiste à voir les déchets comme une ressource pouvant servir au développement de nouvelles activités économiques.

Cette orientation est bénéfique pour le territoire, par la création de valeur et d'emplois qu'elle pourra permettre et la limitation des quantités de matières premières non renouvelables prélevées. L'association étroite promue par la Région entre gestion des déchets et modèle d'économie circulaire illustre ce changement de paradigme, qu'il nous paraît essentiel de voir traduit dans le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'égalité des territoires.

En Bretagne, la dimension partenariale doit perdurer et même être consolidée pour décliner concrètement dans les territoires les ambitions portées par le texte. Nous rappelons ici la contribution majeure du réseau consulaire breton à une meilleure connaissance des gisements de déchets des activités économiques. Nous notons que le travail d'observation menée par les réseaux CCI et CMA conjointement avec l'ADEME et plus généralement l'ensemble des membres de l'ORDB est d'ailleurs largement intégré dans le document « chiffres clés des déchets en Bretagne », édité par le Groupement d'Intérêt Public « Bretagne Environnement » au mois d'avril dernier.

Le relais des CCI est et continuera d'être un levier précieux pour répondre aux objectifs portés par le texte, sur lesquels un travail de définition plus fin pourra être mené collégalement. Les Chambres interviennent ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME :

- Au niveau des entreprises, avec la réalisation de diagnostics Déchets visant à augmenter le tri et les taux de valorisation, à favoriser la prévention des déchets et à respecter la réglementation.
- Au niveau inter-entreprises, avec l'implication du réseau CCI dans des programmes d'économie circulaire tels le Programme National des Synergies Inter-Entreprises ou le déploiement d'Act'if,
- Au niveau territorial, avec la participation du réseau CCI dans les actions menées par les territoires labellisés « Zéro Déchets, Zéro gaspillage ».

En effet, nous constatons sur le terrain l'influence croissante des plans de gestion des déchets sur la gestion et la performance des entreprises, qui légitime une attention particulière.

Enfin, à l'occasion de l'élaboration de ce plan, une réflexion sera nécessaire sur l'articulation à trouver entre un « service public de collecte et de gestion des déchets » et un « service de collecte et de gestion des déchets proposé par le secteur privé ». Il nous faudra privilégier un principe de subsidiarité favorable au secteur privé pour s'assurer de la pleine efficacité de l'organisation de la gestion des déchets.